

Adresse du conseil général d'Avranches (Manche), lors de la séance du 12 frimaire an III (2 décembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général d'Avranches (Manche), lors de la séance du 12 frimaire an III (2 décembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 369-370;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_20024_t1_0369_0000_7

Fichier pdf généré le 15/07/2019



Séance du 12 frimaire an III

(mardi 2 décembre 1794)

Présidence de CLAUZEL (1)

La séance s'ouvre à onze heures et demie (2).

1

Un membre du comité de Correspondance donne lecture de différentes lettres et adresses parvenues à ce comité.

Le conseil-général de la commune de Saint-Sornin [Haute-Vienne]a; celui de la commune d'Avranches, département de la Manche^b; les membres composant la municipalité de Lodève, département de l'Héraulte; le comité révolutionnaire du district de Clermont, département de $[l'Oise]^d$; félicitent la Convention nationale sur son énergie et sur ses travaux; ils applaudissent aux sentimens consignés dans l'Adresse aux Peuple français, qui contient, disent-ils, des vérités que le crime a pu obscurcir un instant, mais qu'il ne pouvoit jamais détruire; ils lui déclarent qu'ils feront de cette adresse la règle invariable de leur conduite, et qu'ils ne reconnoîtront jamais d'autre autorité, d'autre point de ralliement que la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

 \boldsymbol{a}

[Le conseil général de la commune de Saint-Sornin à la Convention nationale, s.l.n.d.] (4)

Liberté, Égalité, Fraternité.

Législateurs,

Nous avons lü avec la plus vive satisfaction votre adresse au peuple françois, nous reconnois-

(1) P.-V., L, 233.

(2) P.-V., L, 233.

(3) P.-V., L, 234.

(4) C 328 (1), pl. 1448, p. 8.

sons qu'à la Convention seule, appartient le droit d'exercer l'autorité nationale, et que tous les français doivent voir en elle le centre unique du gouvernement.

Restorateurs de la liberté française, vous avez anéantis les dominateurs, et l'infame Robespierre n'est plus; que comme lui les faux patriotes disparoissent de dessus le sol de la liberté. Restez ferme au poste où la conscience publique vous a placér, et ne vous séparez qu'àprès avoir scellé votre grand ouvrage.

Vive la République! Vive à jamais la Convention nationale.

Signé, BONNITTON, maire, GOUMARD, agent national, BROUSSARD, secrétaire greffier et 5 autres signatures.

 \boldsymbol{b}

[Le conseil général de la commune d'Avranches à la Convention nationale, Avranches, le 20 brumaire an III] (5)

Citoyens représentans,

Depuis longtems la nature murmuroit contre l'oppression, la Raison disoit à l'homme, armes toi contre les tyrans, mais l'homme de bien proscrit et comprimé par les méchans, n'osoit réclamer les droits de la justice et de l'humanité, ni élever la voix contre les oppresseurs. La terreur et la désolation étoient dans tous les cœurs, partout l'on n'entendoit que des pleurs et des gémissements.

Un crêpe funèbre couvroit toute la France et annonçoit la perte de la République. Encore quelques actions, elle n'existoit plus. Vous avez vu, citoyens représentants, la profondeur de l'abyme dans lequel la Nation française alloit tomber, c'est alors que vous avez déployé le caractère et le courage qui conviennent aux Représentans d'un grand peuple. D'une main sûre, vous avez saisi les coupables et de l'autre vous avez pris les rênes du gouvernement.

Dépositaires du Salut public, vous avez vu, citoyens représentans, la Nation effrayée demander compte du sang d'un million de victimes que Robespierre et ses complices avoient fait couler.

Vous deviez cette éclatante justice, tous les Français l'attendoient de vous, citoyens représentans, l'impunité seroit un encouragement pour l'homme criminel.

Trop longtems, citoyens, on a vu au grand scandale de la Nation, des hommes proscrits par l'opinion publique, prévenus des plus grands forfaits, siéger auprès de vous, à la Convention nationale, et donner des loix à la France. Vous vous êtes hâtés, citoyens, de mettre une ligne de démarcation entre vous et les hommes coupables, et l'on ne verra plus dans l'auguste Assemblée nationale, le crime au côté de la vertu.

Pour nous, citoyens, comptez sur notre attachement à la Convention, notre soumission aux loix et notre dévouement au salut de la République.

Présenté ce 20 brumaire 3^{ème} année de la République française une et indivisible. Salut et fraternité.

MORIN, maire, CAHOURS, officier municipal et 17 autres signatures.

c

[Les membres composant la municipalité de Lodève à la Convention nationale, Lodève, le 19 brumaire an III] (6)

Les héritiers des crimes de Robespierre auront beau s'agiter en tous sens, pour nous ébranler, ils se couvriront en vain de tous les masques, pour nous conduire à la contrerévolution; sourds à leurs insinuations perfides, nous éviterons la rudesse qui comprime sans corriger, et le modérantisme qui enhardit au lieu de changer l'aristocratie.

Guidés par les leviers sublimes que contient votre adresse du 18 vendémiaire, que nos concitoyens ont lu avec attendrissement; comme vous, nous maintiendrons le gouvernement qui a sauvé la République, où nous mourrons au poste que la confiance du peuple nous a assigné. Nous épargnerons l'erreur, mais nous frapperons le crime, nous serons inexorables pour l'immortalité.

Mais, de tous les devoirs que nous avons à accomplir, le plus saint comme le plus cher à notre cœur, sera toujours de présenter la Convention nationale, comme le seul point de ralliement des français, de faire entendre ces mots: que les hommes ne sont rien, que la patrie est tout.

Ces principes, citoyens représentants, nous les avons trouvé dans votre adresse, mais ils étoient gravés dans nos cœurs, et nous osons le dire, ils ont été et seront la règle de notre conduite; soit que nous exercions les fonctions de la magistrature, soit que rentrés dans nos foyers, nous n'ayons plus à remplir que les devoirs obscurs de la vie privée.

Vive la République, vive la Convention nationale.

GIROUARES, MEINOURE, LEVERNERIE, ARLÈS, FABRE, PAGES, JISVINAR, officiers municipaux, CLAPAREDE, agent national, VINAS, secrétaire.

 \boldsymbol{d}

[Les membres du comité révolutionnaire du district de Clermont à la Convention nationale, Clermont, le 26 brumaire an III] (7)

Citoyens Représentants;

Les membres du comité révolutionnaire de Clermont qui n'ont jamais connu ni suivi d'autres guides que les lois émanées de la Convention, se sont toujours fait un devoir de les observer et continueront jusqu'à la mort à se rallier aux lois de la représentation nationale. C'est là la coupole sur laquelle ils ont toujours les yeux fixés, persuadés que sans elle le vaisseau de la Révolution ne peut arriver heureusement au port. Oui, citoyens, vous êtes les pilotes de ce vaisseau tant battu par les tempetes excitées par les différentes intrigues des royalistes, des modérantistes, des fédéralistes et de tous les usurpateurs des droits de l'homme. Nous avons mis en vous notre confiance, et sous vos hospices nous manoeuvrerons de tout notre pouvoir pour le faire entrer au port si désiré. Continuez, législateurs, continuez vos glorieux travaux. Restez à votre poste, déjoués les perfides complots des scélérats, et pendant que nos braves guerriers font trembler les despotes et leurs vils esclaves, continués à faire palir les conspirateurs. Déjà votre adresse du dix-huit vendémiaire ranime le courage de tous les bons français et fait le désespoir de quelques intrigants épars dont la rage impuissante ne peut rien contre la Raison qui fait la base de cette adresse. Malgré eux, la République triomphera et malgré eux, nous crirons jusqu'au dernier soupir, vive la République, vive la Convention nationale.

Salut et fraternité.

Suivent 6 signatures.

2

La société populaire de Villeveyrac, district de Béziers, département de l'Hérault^a; celle de Vauvert, district de Nîmes, département du Gard^b; celle de Solliès, chef-lieu de district [sic], département du Var^c; celle de Surgères, district de Rochefort, département de la Charente-Inférieure^d, témoignent leur reconnoissance à la